

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2014

Étaient présents : Mmes Delphine METEAU (Pouvoir Christine BOUTET), Christelle PEPIN, Alexandra RAVARD, Christiane ROLLAND, MM Sébastien GABORIAU, Nicolas LELAURE, Alain MESSÉ, David MOINARD, Guillaume PAIRAUD, André THEBAULT, David VALADE et Christian HENRIET, Maire (Pouvoir Pierre HENRIET)

Étaient excusés : Mme BOUTET Christine, Mr HENRIET Pierre

Absent : Mr AUDOUIT Claude

Secrétaire : Alexandra RAVARD

Intervention de Mme RENAUDEAU, Directrice Ecole du Marais Mouillé : Subvention transport

Mme RENAUDEAU Florence présente les différents projets de sorties scolaires pour l'année 2014-2015. Elle demande une subvention pour pallier aux frais de location de bus, sachant que l'APE et l'Amicale Laïque seront sollicitées également. Cette demande sera étudiée à l'occasion d'un prochain conseil lors de la délibération concernant les demandes de subventions.

Budget Assainissement : DM emprunts

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour les emprunts suite aux taux variables d'un montant de 1 400 €. Le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

Budget Commune : DM indemnités élus

Mr Le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative d'un montant de 2 600 € afin de pouvoir mandater les indemnités des élus du mois de décembre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative.

SyDEV : Travaux neufs d'éclairage

Mr Le Maire informe qu'un lampadaire dans « Les Bas de St Pierre » est endommagé, la réparation a un coût de 445 € soit 312 € à la charge de la commune. Le Conseil décide à l'unanimité de mandater le SyDEV pour la réparation de ce lampadaire.

CCVSA : Actualisation des statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Mr Le Maire rappelle que l'article 134 de la loi ALUR prévoit la fin de la mise à disposition des services de l'Etat en matière d'instruction des Autorisations de Droits des Sols (ADS), à compter du 1^{er} juillet 2015. La commune de St Pierre Le Vieux, étant dotée d'une carte communale et d'une compétence en délivrance, ne bénéficiera plus des services de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte d'actualiser les statuts de la CCVSA en intégrant le service instruction des ADS au sein d'un article dédié au partage de services entre le groupement et les communes membres soit l'adhésion à des syndicats mixtes et EPCI.

Proposition avancement de grade : Adjoint Technique

Mr Le Maire informe qu'un adjoint technique pourrait prétendre à un avancement de grade. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse cette proposition. Le poste correspondant à cet avancement n'a pas d'utilité dans la mesure où l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe doit encadrer une équipe. Vote : 12 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention

Projet de Conseil Municipal des Jeunes

Mr Le Maire fait part de la proposition de Mr HENRIET Pierre concernant la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Après en avoir délibéré le conseil ne souhaite pas mettre en place ce projet, considérant qu'il peut être institué dans le cadre scolaire. Vote : 9 voix contre, 2 voix pour et 3 absents.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- Qu'il n'est pas possible d'obtenir de subvention pour l'acquisition du deuxième défibrillateur (école), la commune en ayant déjà perçu une pour le défibrillateur de la salle des fêtes.
- Qu'une coiffeuse ambulante souhaite s'installer sur la commune, le conseil accepte à l'unanimité.
- Qu'un RDV a eu lieu en mairie avec le propriétaire du terrain jouxtant l'école. Dans l'attente d'une proposition, à venir, le Conseil décide de reporter la délibération définitive de préemption.
- Du montant de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015.
- De la proposition d'une sophrologue pour intervenir à l'école dans le cadre des TAPS. Le conseil accepte à l'unanimité.
- D'un devis concernant l'acquisition d'une sono en cas d'alerte à la population. Le Conseil refuse à l'unanimité cette proposition et l'acquisition de ce matériel.

Mme ROLLAND Christiane fait part de la réponse négative d'un organisme bancaire concernant la renégociation du prêt pour la réalisation des travaux d'assainissement. Le conseil décide de prendre contact avec d'autres organismes bancaires.

Mr LELAURE Nicolas présente un devis concernant l'installation d'une bâche au préau à l'aire de loisirs à Souil. Le conseil se donne un temps de réflexion.

Mr MESSÉ Alain intervient concernant les impayés de cantine et demande à ce que l'on impose le prélèvement automatique aux familles. Mr Le Maire prendra contact avec la trésorerie de Maillezais.

Une commission CCAS aura lieu le vendredi 23 janvier 2015 à 18 h 30 en mairie afin d'évoquer en particulier le transport solidaire

Prochain conseil : semaine 5 (date à préciser)

La Mairie sera fermée au public les vendredis 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 19 Décembre 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 17 Décembre 2014

Le Maire,
C. HENRIET